

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2008

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Claude DASSE, Mmes Sylviane BERTIN, Catherine CARPENTIER, Melles Fabienne DRUOT, Marie VONCKEN  
MM. Thierry VANDEBROUCK, Gérard PAQUERAUD, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Alain JANVIER

Absente avec pouvoir : Mlle Fabienne Druot qui donne pouvoir à Bernard Leroy

Absents : MM. Dominique NEVEU, Jean-Jacques LETAILLEUR

Secrétaire de séance : Claude Dassé

La séance est ouverte à 20 h 30

## 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2008

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal, **est approuvé, à l'unanimité.**

## 2) CONSTITUTION DU SYNDICAT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MARINES (statuts)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacun des conseils municipaux des 20 communes concernées de délibérer sur le projet de création ainsi que sur les statuts du Syndicat de la Brigade de Gendarmerie de Marines.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, les membres du conseil **APPROUVENT** les statuts et **DESIGNENT** : MM. Soret : délégué titulaire et Monsieur Leroy : délégué suppléant

## 3) CONVENTION DE MANDAT : TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE DU BASSIN VERSANT DE LA LAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux sur le bassin versant de la Laire pour protéger la ressource en eau.

Considérant que le SIAAVS se porte Maître d'ouvrage pour les travaux relatifs au Ru de la Laire en vue de la protection de la source de Berval,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du calcul de répartition des coûts entre les communes, établi en fonction de la localisation des aménagements,

- **PRECISE** que pour notre commune la part de prise en charge des travaux est de 22.05 %,
- **APPROUVE** le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux à prévoir sur le bassin versant de la Laire ,
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux, subventionnés à 40 % par le Conseil Régional d'Ile de France et à 40 % par le Conseil Général du Val d'Oise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces s'y rapportant.

#### 4) **RETRAIT DES COMMUNES DI SITEV**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Communes de :

- Ableiges, Aavernes, Bréançon, Brignancourt, Chars, Charmont, Commeny, Epiais-Rhus, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Heaulme, Menouville, Moussy, Le Perchay, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Vigny

ont demandé leur retrait du Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves du Vexin (SITEV)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** du **retrait** de ces communes du Syndicat.

#### 5) **DIRAP : VOLS DE NUIT**

Considérant que le bruit constitue une menace sérieuse pour la santé, notamment, celle des enfants,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé préconise qu'un sommeil réparateur de 8 heures doit s'effectuer sans que le bruit dans la chambre à coucher ne dépasse 45 dB,

Considérant qu'une restriction nocturne des seuls aéronefs les plus bruyants ne permet pas d'atteindre les préconisations de l'OMS évoquées ci-dessus,

Considérant que plus de 10 millions de personnes souffrent, en Europe, de nuisances sonores dues au trafic aérien et que la diminution du niveau acoustique procurée par le progrès technique, ne compensera pas l'augmentation considérable du trafic aérien,

Considérant qu'une bonne nuit de sommeil est un droit de l'homme ainsi que l'a déclaré la Cour Européenne des Droits de l'Homme,

Considérant que d'autres aéroports européens ont réussi à réduire considérablement les vols de nuit, (exemple Heathrow, 1<sup>er</sup> aéroport européen aucun décollage et seulement 16 atterrissages entre 23h30 et 6h),

Considérant que la nuit, le trafic aérien est constitué essentiellement de fret embarqué dans des avions cargos plus anciens, donc plus bruyants,

Considérant que l'émergence d'un bruit dans un environnement plus calme provoque une gêne amplifiée,

Considérant que des plateformes spécialisées existent à moins d'une heure d'une ligne ferroviaire à grande vitesse, qu'il existe donc des solutions de transfert du fret aérien à cout économique acceptable,

Considérant que Roissy-Charles de Gaulle est le site aéroportuaire le plus chargé en Europe sur la période 22 heures-6 heures, avec 61.393 mouvements en 2007, soit en moyenne 168 vols par nuit,

Considérant l'importance de la population impactée par les mouvements de cette plate-forme (622.000 personnes dans le Plan d'Exposition au Bruit et plus de 2 millions survolées à moins de 3.000 mètres d'altitude),

Considérant que le maintien des vols nocturnes est responsable de coûts externes proportionnels au nombre de mouvements et proportionnels à la population impactée,  
Considérant qu'il ne peut y avoir de discrimination entre les riverains d'Orly qui bénéficient d'un couvre-feu depuis 1968 et ceux du Nord de l'Ile-de-France,

**Le Conseil Municipal**, réuni ce jour, en accord avec les préconisations de l'OMS, **demande**, un couvre-feu d'une durée de 8 heures consécutives sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget.

#### 6) ACHAT REMORQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune va devoir se doter d'une autre remorque en remplacement de celle qui a été cassée et devenue inutilisable pour les cantonniers.

Deux offres de prix sont parvenues en Mairie :

- Sté Dantan : 1 remorque de 2.5 T (matériel d'occasion) : 3.735 € HT
- Sté Thomas Motoculture : 1 remorque de 2.5 T (neuve) : 3.570 € HT

Le conseil, *par 12 voix pour et 1 abstention*,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'achat d'une remorque communale.

La société Thomas Motoculture a été retenue pour un montant de 3.570 € HT.

#### Contrat de location

Monsieur Fauchet se propose de faire les démarches nécessaires, à savoir : rédiger la convention, l'assurance, le respect des services rendus, etc...

Le conseil, *par 12 voix pour et 1 abstention*, décide de fixer le montant à **90 €** le prix de location de cette remorque aux résidents de la commune.

#### 7) QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ Le SIARP

Monsieur le Maire présente la convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales sollicitées par le SIARP ; pour information et sans engagement communal.

##### ➤ Eclairage Place du Soleil Levant

M. Paqueraud fait remarquer le manque d'éclairage Place du Soleil Levant. Même remarque de Gilles Thomas, à partir du 22, rue de l'Isle.

Il sera demandé à la SICAE de vérifier tout l'éclairage de la commune.

➤ Arrêt bus – Place du Soleil Levant

*M. Thomas* demande la possibilité de mettre en place un abri ou appentis pour les enfants qui attendent le car.

Monsieur le Maire se renseignera auprès du PNR pour savoir ce qui pourrait être fait et accepter.

➤ Aménagement du Rond Point

Création d'une continuité d'un trottoir à partir de la grille du château vers la route de Cormeilles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.**